

PARCOURS SCOLAIRES PARTICULIERS DES COLLEGES DE LA CORREZE ADMISSION EN 6ème

RENTREE 2024

ETABLISSEMENTS		BILINGUE Anglais-Allemand	BILINGUE Anglais - Espagnol	Classe CHAM (Musique)	Classe CHAD (Danse)	Classe CHAT (Théâtre)
0190001Y	ALLASSAC	X				
0190002Z	ARGENTAT	X				
0190004B	BEAULIEU SUR DORDOGNE					
0190006D	BEYNAT					
0190009G	BORT LES ORGUES					
0190014M	BRIVE - Jean Lurçat	X				
0190671B	BRIVE - Maurice Rollinat	X		X	X	X
0190723H	BRIVE - Georges Cabanis	X				
0190740B	BRIVE - D'Arsonval	X				
0190635M	BRIVE - Jean Moulin	X				
0190016P	CORREZE					
0190019T	EGLETONS	X				
0190720E	LARCHE	X				
0190695C	LUBERSAC					
0190023X	MERLINES	X				
0190025Z	MEYMAC					
0190026A	MEYSSAC					
0190821P	NEUVIC					
0190717B	OBJAT	X	X			
0190030E	SEILHAC	X				
0190632J	TREIGNAC					
0190613N	TULLE - Victor Hugo	X			X	
0190614P	TULLE - Georges Clemenceau	X		X		
0190615R	USSEL	X				
0190568P	UZERCHE					



Division des élèves et des affaires financières

Affaire suivie par :
Responsable de division
Mme Isabelle Fulminet
Tél : 05 87 01 20 76

Affaire suivie par :
Mme Catherine Lachesnais
Tél : 05 87 01 20 66
Mél : eleves.ia19@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cedex

AFFECTATION EN 6^{ème} – Rentrée 2024
NOTE AUX FAMILLES

L'affectation en classe de 6^{ème} sera prononcée par mes soins, en priorité, dans le collège du secteur du domicile de l'élève au 1^{er} septembre.

Cependant, si les familles souhaitent inscrire leur enfant dans un établissement différent de celui de leur secteur de rattachement, ou pour suivre un parcours scolaire particulier dans leur collège de secteur, la demande de dérogation sera établie en fonction de règles précises.

Ainsi et selon les instructions ministérielles, si la capacité d'accueil du collège ne permet pas de satisfaire toutes les demandes, les critères ci-dessous seront pris en compte et selon l'ordre de priorité suivant :

PRIORITE	MOTIF DE LA DEMANDE	PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR
1	Elèves en situation de handicap	Notification adressée par la MDPH
2	Elèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical d'un spécialiste (qui fera l'objet d'une étude par un médecin scolaire)
3	Boursiers sociaux	Dernier avis d'imposition ou de non-imposition 2023
4	Elèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) dans le collège sollicité
5	Elèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Justificatif de domicile
6	Internat	
7	Elèves devant suivre un parcours scolaire particulier : bilangue, sections CHAM-CHAD-CHAT	
8	Sections sportives (dans le collège)	
9	Convenances personnelles	

Précisions : Il s'agit d'un engagement sur l'honneur au regard des critères invoqués. **Toute demande de dérogation transmise sans les pièces justificatives demandées sera traitée avec le critère 9 « convenances personnelles »**

Des justificatifs complémentaires peuvent vous être demandés à tout moment de la procédure.